



A Mesdames et Messieurs les
candidats aux élections des
Conseils départementaux

Siège social :

17, avenue de Pierroton 33610 CESTAS

Tél : 06 51 57 58 01

Cestas, le 21 février 2015

Objet : consultation pour avis sur le projet de décret relatif à l'accessibilité du Banc d'Arguin

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité vous porter candidat pour représenter les citoyens de votre canton dans le cadre des élections départementales.

Votre succès vous permettra certainement de siéger au conseil de Gestion du PNM.

Notre association a décidé de vous consulter – préalablement au vote des 22 et 29 mars 2015 – au sujet du projet de décret ayant été soumis à l'enquête publique du 5 août au 7 septembre 2014.

A noter que ce texte ne se fonde aucunement sur des études qualitatives et/ou scientifiques ayant démontré les conséquences négatives de la fréquentation par les usagers des loisirs maritimes sur le banc d'Arguin. Une seule étude date de 2009 et avance seulement des chiffres des maxima dans des conditions totalement favorables et des nombres pour des zones immenses semblant ne concerner que celle du banc. Exemple page 107 du document mis à disposition du public : « *La moyenne de fréquentation se situe à un peu plus de 600 navires par jour en juillet et en août.* ». Cette affirmation est même mensongère et préjudiciable pour les plaisanciers car selon le rapport établi par GEOMER avec des moyens humains importants et une méthodologie théoriquement rigoureuse décrite dans le détail, la seule période d'un seul mois où il y ait eu 623 embarcations en moyenne par jour est celle du 10 au 23 août avec un pont de 3 jours (vendredi 15 août), un temps merveilleux et à une heure la plus optimale de la fréquentation : 15 h !!.

Ainsi, nous aimerions connaître votre avis sur les principales mesures envisagées dans ce document publié et qui ferait –peut-être ?- l'objet d'amendements en notre faveur. Mais nous sommes certains que notre avenir d'usagers de loisirs du Bassin ne dépend que de notre mobilisation et du soutien efficace de nos élus.

En conséquence, en dehors des zones déjà réservées sur le site du Banc d'Arguin, êtes-vous défavorable à l'interdiction:

1. De séjour de nuit? (avec respect des règles sanitaires)
2. De pêcher (y compris en surf casting 24h/24) et de ramasser des coquillages ?
3. De toute manifestation, activités et réunions festives ou de loisirs, respectueuses évidemment de l'environnement et de la réglementation en vigueur ?

4. A l'extension de la Zone de Protection Intégrale (ZPI) à 100 ha (qui réduirait davantage encore les zones accessibles à la plaisance et même à néant par le jeu des modifications morphologiques du banc) ?
5. A la création d'une deuxième zone de protection intégrale de 100 ha ? (projet pire encore !)
6. A l'extension de la Zone de Protection Renforcée (ZPR) ?
7. A l'extension de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) ouvrant alors toute la zone des passes à des réglementations liberticides dont, notamment celles relatives au kitesurf ?
8. A la limitation de vitesse à 5 km/h y compris dans toute la zone de turbulences des passes ?

A contrario, rappelons que **les membres de notre association défendent ardemment la réglementation déjà existante en matière sanitaire, de préservation de la faune et de la flore et de sécurité**. Nous sommes également tout à fait attentifs aux avancées résultant des différentes concertations organisées depuis quelques temps mais force est de constater que les interdits se multiplient gravement quand même et, pour beaucoup, sans réels motifs.

Ainsi, en considération des nombreuses restrictions d'espaces accessibles imposées aux usagers et cumulées depuis quelques années, nous demandons **que toute la partie sud du Banc d'Arguin soit sortie du périmètre de la RNN** (cf plan joint au tract).

Enfin, le bon état sanitaire du banc d'Arguin dépend aujourd'hui de la mise à disposition de toilettes intégrées pour tous les visiteurs piétons (15 000 env. par an maximum source enquête publique 2014).

Nous vous remercions pour vos réponses précises et nous informerons tous nos adhérents-électeurs (450 en un mois et objectif 600 prochainement) et par là même toutes les familles et leurs proches de votre position sur ces sujets qui nous importent et pourraient impacter gravement l'équilibre économique de notre Pays.

Nous nous permettons de vous rappeler d'une part que le SIBA en collaboration avec la CCI de Bordeaux, diffusent largement dont, notamment, à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, la photo du site emblématique du Banc d'Arguin pour promouvoir le Bassin d'Arcachon. Et que, d'autre part, la moitié des habitants permanents ou occasionnels du Bassin d'Arcachon fréquentent au moins une fois le banc d'Arguin par divers moyens.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez aux préoccupations légitimes de nos membres, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Conseil d'Administration, Jean-Claude OLIVIER :

Président d'ABA-33

Lettre diffusée aux médias.

PJ : tract diffusé auprès d'un large public.